



# APPEL À PROPOSITIONS

## Fonds de la Communauté de pratique

### JUILLET 2025

#### A. Aperçu du programme

Le réseau [MEOPAR \(Réseau d'Observation, de Prédiction et de Réponse en Environnement Marin\)](#) est une organisation canadienne à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement. Le réseau MEOPAR soutient des [communautés de pratique \(CdP\)](#) canadiennes dans plusieurs disciplines qui mobilisent les connaissances, enrichissent la recherche et encouragent la collaboration entre les universitaires, les groupes communautaires, les chercheur(euse)s en début de carrière et les professionnel(le)s, les groupes autochtones, les ONG, les praticien(ne)s et les décideur(euse)s politiques.

Dans le cadre de [cet appel à propositions](#), une CdP est un groupe de personnes qui partagent une préoccupation commune, un ensemble de problèmes et/ou une passion pour un sujet, et qui approfondissent leurs connaissances et leur expertise en interagissant régulièrement pour créer, partager et utiliser des connaissances dans ce domaine. Les membres sont des praticiens activement engagés dans l'apprentissage collectif et le développement de ressources, de pratiques et de solutions partagées. Visitez [ce lien](#) pour des exemples de CdPs du réseau MEOPAR.

MEOPAR encourage la création de nouvelles CdP et offre un soutien continu aux CdP déjà établies qui peuvent démontrer un plan de viabilité à long terme au-delà du financement du réseau MEOPAR. La participation de personnes diverses, y compris les peuples autochtones et les membres de groupes défavorisés (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes handicapées, les personnes racisées et les femmes) est essentielle pour créer et mobiliser les meilleures compétences du Canada en matière de recherche, de développement technologique et d'entrepreneuriat afin d'obtenir des résultats excellents, novateurs et pertinents.

Le réseau MEOPAR s'engage à avancer activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à faire progresser les initiatives en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (IDEA) dans toutes ses activités. Ainsi, le réseau MEOPAR exige que les CdP qu'il soutient créent et mettent en œuvre une politique ou un cadre IDEA et qu'elles s'engagent dans des pratiques qui appliquent une optique IDEA à toutes leurs activités. Les CdP doivent impliquer une diversité de membres, y compris les peuples autochtones et les groupes défavorisés, dans leur direction et dans la composition générale de l'organisation. La priorité dans l'attribution des fonds sera donnée aux demandes retenues émanant de CdP diversifiées et à celles qui démontrent effectivement un engagement en faveur des principes d'IDEA et de vérité et réconciliation.

#### B. Alignement sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Le réseau MEOPAR a identifié les objectifs suivants pour lesquels un financement ciblé sera fourni :

1. Renforcer la base de données probantes pour la prise de décision et l'adaptation par le développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prédiction et le partage d'informations sur les océans et les zones côtières.
2. Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science orientée vers l'utilisateur(trice) final(e) et à de nouvelles structures de collaboration.
3. Améliorer l'accès aux infrastructures de recherche en science de la mer et leur utilisation.
4. Diversifier, développer et élargir le déploiement des talents canadiens en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de l'océan.

Les candidat(e)s sont également encouragés à consulter le document de la [Stratégie scientifique de MEOPAR 2025-2030](#) pour mieux comprendre le contexte et s'assurer de l'adéquation avec la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

### C. Structure de l'appel

Les nouvelles CdP et les CdP établies à demander jusqu'à trois années consécutives de financement (du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, 2027 ou 2028). Les nouvelles CdP peuvent demander jusqu'à 50 000 \$ par an et les CdP établies peuvent demander jusqu'à 30 000 \$ par an. Veuillez noter que le réseau MEOPAR exige des candidat(e)s qu'ils obtiennent des [fonds de contrepartie](#) de sources non fédérales qui égalent ou dépassent le montant demandé au réseau MEOPAR. **La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 17 août 2025 à 23h59 (heure de l'Est).**

### D. Admissibilité au financement

Les bénéficiaires admissibles des fonds du réseau MEOPAR sont les établissements d'enseignement postsecondaire, les organisations à but non lucratif, les organisations et gouvernements autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement du public, les entreprises qui mènent des activités d'engagement du public ou les jeunes entreprises (y compris celles qui sont hébergées dans des incubateurs liés à des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens). Les ministères fédéraux, les agences et les sociétés d'État du gouvernement du Canada ne font pas partie des bénéficiaires admissibles.

### E. Exigences relatives au financement

Chaque responsable et co-responsable de CdP recevant un financement du réseau MEOPAR conclura un accord avec le réseau MEOPAR (appelé accord de bénéficiaire ultime [ABU], dans lequel la CdP est le ou la bénéficiaire ultime). L'accord de bénéficiaire ultime définit le calendrier de financement, le calendrier des rapports, les jalons du projet et les principaux indicateurs de performance.

### F. Budget

Des budgets détaillés (c'est-à-dire budget du projet et la contribution des partenaires), accompagnés d'une justification, sont requis.

Le réseau MEOPAR peut soutenir les frais généraux (coûts indirects) à un taux approprié au contexte du projet, jusqu'à un maximum de 15%. Le taux doit être établi en fonction de l'ampleur du projet (c'est-à-dire qu'il ne faut pas simplement utiliser un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte du projet). L'utilisation de cette catégorie doit être justifiée par une description narrative qui explique comment les fonds seront utilisés dans cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. Si ces coûts ne sont pas demandés, cela doit également être justifié et clair, afin que le réseau MEOPAR comprenne la capacité administrative de votre CdP. Si vous avez besoin de frais administratifs mais que vous ne les assignez pas au projet, ils peuvent également être décrits comme une contribution en nature pour aider à répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

Pour les contributions ne provenant pas du réseau MEOPAR, indiquez si les contributions des partenaires sont en espèces ou en nature et si la contribution est attendue ou garantie. Chaque CdP doit démontrer qu'elle dépend de moins en moins du financement du réseau MEOPAR pour soutenir ses activités à long terme. Pour chaque dollar de financement du réseau MEOPAR demandé, un minimum de 1:1 de sources non fédérales est requis.

### G. Procédure de soumission

Soumettez votre proposition via notre portail en ligne : <https://meopar.smapply.io/>. Les sections de la proposition ne doivent pas dépasser le nombre de mots indiqué. Les évaluateur(trice)s ne recevront ni n'examineront les informations au-delà de la limite indiquée.

### H. Demandes de renseignements

Le réseau MEOPAR organisera une séance d'information en ligne le 17 juillet 2025, à 10h00 HAP / 13h00 HAE. Les candidat(e)s potentiel(le)s sont encouragés à y assister ou à visionner l'enregistrement (qui sera publié sur le site web du réseau MEOPAR). [Cliquez ici pour vous inscrire](#).

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter [kristi.carter@meopar.ca](mailto:kristi.carter@meopar.ca).

### I. Évaluation des propositions

Le réseau MEOPAR examinera et évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation		Remarquable	Très bon	Fort	Modéré	Insuffisant
Objectifs, avantages, portée et alignement des CdP sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR  25%	12.5%	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/enjeux sont exceptionnellement bien définis et détaillés, démontrant leur pertinence et leur impact dans les régions ou au niveau national. Pour les CdP existantes, les nouveaux buts/objectifs ou problèmes/enjeux sont clairement identifiés et traités en profondeur, avec une attention particulière pour les implications géographiques ou systémiques plus larges.	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/enjeux sont très bien définis, avec suffisamment de détails et de fortes indications de pertinence au-delà du contexte régional. Pour les CdP existantes, les nouvelles orientations ou les nouveaux défis sont abordés de manière réfléchie, en tenant compte de la portée régionale ou nationale.	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/questions sont décrits de manière adéquate et présentent un potentiel d'application plus large. Pour les CdP existantes, certains nouveaux objectifs ou questions sont identifiés, bien que les liens avec une pertinence régionale ou nationale plus large puissent être limités ou implicites.	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/questions sont présents mais manquent de clarté ou de profondeur. La pertinence semble principalement régionale, avec une articulation limitée de l'impact plus large. Pour les CdP existantes, les nouveaux objectifs ou questions peuvent être vagues ou n'être abordés que partiellement.	Les buts/objectifs, les avantages et les problèmes/questions sont peu clairs, incomplets ou absents. Il n'y a que peu ou pas d'indication de pertinence au-delà du contexte régional. Pour les CdP existantes, aucun nouveau but ou problème n'est identifié ou traité.
	12.5%	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP sont explicitement et complètement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP sont clairement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP sont généralement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP ne sont que partiellement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, objectifs, activités et résultats attendus de la CdP ne sont pas alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ou aucun effort n'est fait pour démontrer l'alignement.
Qualité des activités de la CdP  25%	12.5%	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont très efficaces et innovantes.	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont très efficaces.	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont efficaces.	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont modérément efficaces.	Les stratégies d'échange de connaissances et d'engagement communautaire sont inefficaces.
	12.5%	Les activités répondent parfaitement à la diversité des besoins et des priorités des membres et présentent des avantages évidents.	Les activités répondent très bien à la diversité des besoins et des priorités des membres, ce qui se traduit par des avantages évidents.	Les activités répondent à la diversité des besoins et des priorités des membres, ce qui démontre des avantages.	Les activités répondent dans une certaine mesure à la diversité des besoins et des priorités des membres, ce qui se traduit par certains avantages.	Les activités répondent de manière minimale à la diversité des besoins et des priorités des membres, ce qui se traduit par des avantages minimes.
Justification du plan de la CdP, du budget et du calendrier ; contributions de contrepartie  25%	5.0%	Le plan, le budget et le calendrier sont clairs, très détaillés, témoignent d'une vision stratégique et sont adaptés au contexte.	Le plan, le budget et le calendrier sont bien structurés et adaptés au contexte.	Le plan, le budget et le calendrier sont solides mais peuvent manquer de détails ou de clarté.	Le plan, le budget et le calendrier sont vagues ou incomplets.	Le plan, le budget et le calendrier sont absents ou peu clairs.
	5.0%	Les étapes sont bien définies, réalisables et démontrent une compréhension approfondie des besoins de mise en œuvre, avec un alignement clair sur les résultats attendus.	Les étapes sont claires, avec un enchaînement logique et un lien direct avec les résultats attendus.	Les étapes sont présentes mais pourraient être plus spécifiques ou mieux liées aux résultats.	Certaines étapes peuvent manquer de clarté ou être mal alignées sur les résultats attendus.	L'alignement sur les résultats escomptés est faible, voire inexistant.
	15.0%	De solides contributions de contrepartie sont évidentes, et il existe un plan bien articulé pour réduire la dépendance à l'égard du financement du réseau MEOPAR au fil du temps. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le candidat obtiendra au moins 1,75 dollar de sources non fédérales (en espèces ou en nature), 1,75:1, ou plus.	Les contributions de contrepartie sont présentes et raisonnables et la réduction de la dépendance à l'égard du financement du réseau MEOPAR est démontrée. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le demandeur obtiendra également 1,5 à 1,74 dollar de sources non fédérales (en espèces ou en nature), 1.5-1.74:1.	Les contributions de contrepartie sont modestes ou ne sont pas expliquées en détail et il y a une certaine dépendance vis-à-vis du financement du réseau MEOPAR. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le demandeur obtiendra également 1,25 à 1,49 dollar de sources non fédérales (en espèces ou en nature), 1.25-1.49:1.	La demande satisfait aux exigences minimales de contrepartie, les contributions non fédérales (en espèces ou en nature) étant fournies dans un rapport de 1 à 1,24:1 pour chaque dollar demandé au réseau MEOPAR. Cependant, le financement du réseau MEOPAR reste très important.	Les contributions de contrepartie sont minimes, voire inexistantes, et la dépendance à l'égard du financement du réseau MEOPAR est élevée. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le demandeur obtiendra moins d'un dollar de sources non fédérales (en espèces ou en nature), <1:1. Si cette case est cochée, la demande ne doit pas passer la présélection.
Considérations relatives à l'IDEA et à la vérité et la réconciliation*  25%	6.25%	L'approche de la CdP en matière d'IDEA est élaborée en collaboration avec les communautés concernées par l'équité et est intégrée dans le travail quotidien. Ces principes guident la prise de décision, l'engagement des personnes et l'évolution de la CdP. L'obligation de rendre compte est ancrée dans une réflexion permanente, une responsabilité partagée et des pratiques transparentes.	La CdP fait preuve d'un engagement clair en faveur de l'IDEA, avec un engagement significatif des groupes défavorisés sur le plan de l'équité dans l'élaboration des pratiques. Les principes de l'IDEA sont intégrés dans les activités de base et des mécanismes sont en place pour assurer la responsabilité et l'amélioration continue.	La CdP intègre les principes de l'IDEA dans sa structure et ses activités, avec un certain engagement des groupes visés par l'équité. Il existe un engagement déclaré en faveur de la responsabilité, bien que les mécanismes soient émergents ou appliqués de manière incohérente.	La CdP reconnaît l'importance de l'IDEA et fait quelques premiers pas vers l'inclusion. L'engagement auprès des groupes défavorisés sur le plan de l'équité est limité et les mesures de responsabilisation sont minimales ou ne sont pas clairement définies.	La CdP ne présente pas de preuves de l'intégration de l'IDEA. Il n'y a pas d'engagement significatif avec les groupes défavorisés et aucun mécanisme de responsabilité n'est en place.
	6.25%	Le leadership et la participation témoignent d'une représentation équitable. La proposition présente des actions spécifiques visant à garantir l'accessibilité, la sécurité culturelle et l'engagement inclusif.	Le leadership et la participation incluent des perspectives diverses, avec une certaine représentation des groupes méritant l'équité. La diversité est évidente et valorisée, bien que la profondeur de l'engagement ou de l'influence puisse être moins bien articulée.	Une certaine diversité est présente dans la direction ou la participation, mais l'engagement des groupes défavorisés sur le plan de l'équité est limité. Les efforts d'inclusion sont avérés, mais les plans manquent parfois de profondeur ou d'intégration.	La direction et la participation présentent une diversité minimale, avec peu de signes d'engagement de la part des groupes défavorisés. L'inclusion est peut-être voulue, mais les actions sont peu développées ou peu claires.	La direction et la participation manquent de diversité, et rien n'indique que les groupes défavorisés soient inclus.
	6.25%	La CdP intègre de manière significative les appels à l'action de la commission de vérité et réconciliation, en particulier ceux relatifs à l'éducation, au partage des connaissances et à l'établissement de relations.	La CdP fait preuve d'un engagement fort envers les principes de vérité et de réconciliation.	La CdP reconnaît l'importance de la vérité et de la réconciliation.	Il existe une certaine sensibilisation à la question de la vérité et de la réconciliation, mais les actions ou l'engagement sont limités.	La question de la vérité et de la réconciliation n'est pas abordée dans les travaux de la CdP.
	6.25%	Les voix autochtones sont centrées sur le leadership et la prise de décision, et la sécurité culturelle est une priorité.	Les perspectives autochtones sont activement incluses, et il existe des preuves d'une collaboration et d'un apprentissage respectueux.	La CdP a pris des mesures pour inclure les perspectives autochtones, bien que les efforts soient encore en cours d'élaboration ou limités dans leur portée.	L'inclusion des autochtones peut être symbolique plutôt que substantielle.	Il n'existe aucune preuve de l'engagement des populations autochtones ainsi qu'une non-reconnaissance de responsabilités.

\*Nous reconnaissons que les CdP dirigées par des autochtones peuvent exprimer les engagements de l'IDEA et de vérité et réconciliation par le biais de pratiques communautaires, de traditions orales et de responsabilité relationnelle. Cette matrice est destinée à soutenir la réflexion et la reconnaissance des diverses approches de l'équité et de la réconciliation.